



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Préambule :

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée.

Le ROB est transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et fait l'objet d'une publication.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre aux préoccupations de la population Saint-Gironnaise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du Projet de Loi des Finances 2023, ainsi que la situation financière locale.

I/ Le contexte économique

A. Situation nationale

Face à l'inflation, à la crise énergétique et au redressement des comptes publics, le PLF 2023 était très attendu par les collectivités pour connaître les mesures qui leur permettraient de bouclier leur budget.

Après le rebond en sortie de crise sanitaire, l'activité économique française s'est montrée nettement moins dynamique en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation. La croissance française a atteint 2,6% en 2022 mais une baisse est attendue pour 2023, elle ne devrait atteindre que 0,3 %. En 2024, compte tenu de la reprise économique, dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue.

Le déficit de 2022 serait de 5% du PIB, ce qui était l'objectif à atteindre (contre 6,4 % en 2021 et 8,9 % en 2020).

Concernant l'inflation française, elle s'est envolée à 5,2% en moyenne sur l'année 2022 et risque d'augmenter encore en 2023.

En 2023 l'investissement serait toujours dynamique, toujours en raison du plan de relance et un environnement de taux d'emprunt encore favorable, malgré le relèvement des taux.

La Loi de Finances pour 2023

Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2023 relatives aux collectivités territoriales sont les suivantes :

- Les dotations de l'État :
 - augmentation de la DGF de 320 millions d'euros, pour faire face à la crise énergétique,
 - suppression de la CVAE
 - amortisseur électricité lorsque les collectivités payent leur électricité plus de 180 €/MWh (attestations d'ores et déjà transmises à nos différents fournisseurs),

- filet de sécurité qui compensera pour moitié l'augmentation des dépenses liées à la revalorisation des salaires et contribuera au remboursement à hauteur de 70% de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation (le versement sera effectué si la commune est éligible).

- Le soutien à l'investissement local : Les montants de DETR, de DSIL et des autres dotations de l'Etat à l'investissement local sont maintenus au niveau de l'an dernier et dans le cadre de la transition énergétique, le fonds vert sera de 2 milliards d'euros cumulable avec le DSIL. Ce fonds a été créé pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales (rénovation de bâtiments publics, modernisations de l'éclairage public...) ainsi que la performance environnementale des collectivités. Aussi, dans le cadre du nouveau dispositif «5000 équipements sportifs de proximité », la commune serait éligible.

- La fiscalité :
 - les bases de la taxe foncière augmenteront de 6 à 7%,

- Réforme des indicateurs financiers :

Au niveau communal, les indicateurs financiers sont utilisés dans le calcul de la DGF, de la DSU et du FPIC. Dans ce cadre, plus le potentiel financier est élevé, plus la collectivité est considérée comme riche, ce qui a pour conséquence une diminution des attributions voire une perte d'éligibilité des dotations versées par l'Etat mais aussi une hausse au titre de la péréquation. Dans le PLF 2022, le législateur a décidé d'intégrer de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel financier et en particulier les droits de mutations perçus par les communes, ou encore la TLPE (Taxe locale sur la publicité extérieure). Dans ce cadre cette mesure a pour effet de faire évoluer globalement à la hausse le potentiel financier des communes. Les communes qui disposent de revenus en matière de droit de mutation plus élevés que la moyenne, verront leur potentiel financier croître plus nettement et donc devront s'acquitter de montant de péréquation plus important.

Pour lisser l'impact de ces mesures, la précédente loi de finances prévoyait la mise en place d'une fraction de correction qui devrait neutraliser en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financiers de 2021. Les premiers effets de cette réforme se feront sentir à partir de 2023 et seront lissés jusqu'en 2028 via une fraction de correction afin de moduler les variations trop importantes sur la répartition actuelle des dotations.

III/ Analyse rétrospective 2018-2022 et orientations pour 2023

Cette analyse se base sur le compte administratif prévisionnel 2022.

A) Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2018

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel
TOTAL DES RRF	7 192 815€	6 889 875€	7 098 039€	6 973 347 €	7 385 288 €
Evolution en % des RRF	+1.29%	-4.21%	+2.93%	-1.79%	+5.58%

On constate un sursaut en 2022, suite à la reprise des activités après la période Covid.

Pour rappel, différence entre le prévu 2022 et le réalisé :

RECETTES	BP 2022	CA 2022	DIFFERENCE PREVU REALISE
70 Produits	359 136,00 €	396 564,49 €	110,42%
73 impôts et taxe	4 235 376,00 €	4 471 765,67 €	105,58%
74 dotations	2 485 075,00 €	2 521 162,42 €	101,45%
75 Autres produits gestion courante	86 000,00 €	96 974,48 €	112,76%

a) La fiscalité directe et la fiscalité reversée

	2018*	2019	2020	2021	CA 2022 prévisionnel	Evolution 2021/2022
Fiscalité directe (TH, TFB, TFNB)-73111 dont FNGIR	1 983 222 171 382	2 084 123 171 382	2 066 849 171 382	2 822 361 171 382	2 964 278 171 382	+5.03 %
Attribution de compensation- 73211	1 912 494	1 410 198	1 479 099	989 393	989 393	0 %
FPIC-73223	71 797	64 019	72 346	78 189	65 086	-16.76 %
Compensations fiscales- 74834+74835	246 628	257 728	260 395	30 635	28 973	-5.42 %
TOTAL	4 214 141	3 816 068	3 878 689	3 920 578	4 047 730	+3.24 %

*passage en *Fiscalité Professionnelle Unique* de la CCCP

En 2018, la MSAP a été transférée à la Communauté de communes et en 2019 ont été transférées les compétences de la médiathèque, de l'enseignement musical et de l'enfance jeunesse (périscolaire et extrascolaire).

En 2018, 2019, 2020, le pacte fiscal consistait à une modification des taux de fiscalité avec une attribution de compensation venant compenser la perte financière pour la commune, ceci afin de garantir une neutralité pour les collectivités territoriales et pour les contribuables.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes a été corrigée également en 2021 pour tenir compte de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales et est restée la même en 2022.

L'ensemble des produits fiscaux 2022 a augmenté de 127 152 € par rapport à 2021, soit environ + 3.24 %.

Le produit de la fiscalité directe locale a augmenté d'environ 3.24 % par rapport à 2021. Ceci s'explique par une hausse des bases d'imposition et de la compensation intégrale de la perte du produit de la taxe d'habitation par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Evolution des bases entre 2018 et 2022 selon l'état 1259 COM :

Impôts locaux	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Evolution 2021-2022
TH	9 139 668	9 427 230	9 557 000	-	-	
TFPB	8 012 984	8 213 417	8 506 000	8 764 320	9 086 914	+3.55 %
TFNB	31 180	32 628	32 400	32 421	33 296	+2.63 %
TOTAL	17 183 832	17 673 275	18 095 400	8 796 741	9 076 200	

La revalorisation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) est de +3.55 % pour 2022.

Le rétablissement du vote du taux de taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation est introduit par la loi de finances pour 2023. Le taux de référence de la TH sera celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022 dans le cadre de la réforme. Le taux de la TH ne peut pas augmenter plus que le taux TFB (ou que le taux moyen des TF).

En 2023, les bases selon l'état 1259 seront les suivantes :

Impôts locaux	Bases 2022	Bases prévisionnelles 2023	Evolution 2022-2023
TFPB	9 086 914	9 634 000	+5.68 %
TFNB	33 296	35 600	+6.47 %
TH	1 405 362	1 505 143	+6.63%
TOTAL	10 525 572	11 174 743	+5.81%

- Rappel des taux d'imposition votés depuis 2018 :

Taux d'imposition	2018	2019	2020	2021	2022
TH	11.38	10.68	10.68	10.68	10.68
TFPB	13.68	12.89	12.09	33.24	33.24
TFNB	20.94	11.15	1.36	1.36	1.36

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résulte a été compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi en 2021 de 33.24 % (12.09 % + 21.15 %), inchangée en 2022.

Le taux d'imposition resterait inchangé pour 2023, soit 33.24 %, 1.36% et 10.68%, ce qui amènerait une recette totale de 3 363 575 € à laquelle il faudra retrancher l'avance indûment perçue de 66 355 €, liée à la perte de certaines recettes fiscales due à la crise sanitaire. **La recette attendue en 2023 serait donc de 3 297 220 € contre 3 006 345 € en 2022.**

b) La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte correspond principalement pour la commune à deux types de ressources :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation (compte 7381) perçue sur des mutations diverses (immeubles, fonds de commerce, droits de bail...) s'élève à 194 267 €, soit une baisse de 12.38 % par rapport à 2021 (221 723 €). Les années 2020 (205 175 €) et 2021 étant exceptionnelles, **la recette de 2023 s'établirait sur la moyenne des années 2019 (144 040 €) et 2022, soit 169 000 €.**
- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (compte 7351) dont le montant fluctue selon les consommations des usagers est en hausse de 26.08 %, soit 153 154 €, par rapport à 2021 (121 471 €). En 2020, son montant s'élevait à 137 936 € et à 184 991 € en 2019. **En 2023, la moyenne des années 2019 et 2022 amènerait une recette de 169 000 €.**

c) La dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2023 annonce une enveloppe de dotation globale de fonctionnement à 27 Md€ (26.798 Md€ en 2022 et 26.758 Md€ en 2021).

Evolution DGF 2018-2022



Evolution des composantes de la DGF :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Dotation Forfaitaire	925 513	924 400	920 022	919 781	920 804	+0,11%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	655 057	600 297	744 513	788 732	857 682	+8,74%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	151 108	152 120	178 767	190 805	204 087	+6,96%
TOTAL DGF	1 731 678	1 676 817	1 843 302	1 899 318	1 982 573	+4,38%

La dotation forfaitaire, principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales, varie en fonction de l'évolution de la population DGF et de l'écrêtement lorsque le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen.

La dotation de solidarité rurale, comporte la fraction « bourg-centre », la fraction péréquation et la fraction cible, destinée aux communes rurales les plus fragiles. C'est à la fraction cible que la commune est devenue inéligible en 2019.

La dotation nationale de péréquation a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

La DGF prévisionnelle pour 2023 devrait rester stable et peut-être même, augmenter. Par prudence, la recette de 2022 sera reconduite en 2023 en attendant la notification.

d) Les autres recettes

Les recettes issues des produits des services proches de leur niveau en 2019. Voici les recettes correspondant à l'exercice 2022 :

- redevances et droits liés au cinéma et spectacles : 74 279 €, soit un rebond de 133% par rapport à 2021 (31 772 €). Même si ce résultat reste inférieur à celui de 2019 (95 276 €), il tend à un retour à la normale. **Le budget de 2023 prévoirait une recette s'établissant par la moyenne des années 2019 et 2022, soit 85 000 €.**
- recettes issues de la restauration scolaire : 88 369 €, une hausse de 8.43% est enregistrée par rapport à 2021 (81 650 €) et le chiffre de 2019 d'un montant de 101 316 € n'est pas encore atteint. Pour rappel le montant de 2020 était de 59 815 €. **Il est donc raisonnable de maintenir les recettes de cantine au même niveau que 2022, soit 90 000 €.**
- droits de place : 105 568 €, soit une augmentation de 10 000 € par rapport à 2019 (95 953 €). **En 2023, une révision de la tarification de l'occupation du domaine public concernant les terrasses sera proposée. Cela induira une baisse de 5 000 € par rapport à 2019, qui était de 20 000 €, soit 15 000 €. Le poste « droit de places » serait de 75 000 € pour 2023.**
- **En 2022, le montant FCTVA en fonctionnement s'élevait à 21 156 € et en 2021, il n'y en a pas eu. Une recette de 10 000 € serait à prévoir pour 2023.**

B/ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel
TOTAL DES DRF	6 060 580 €	5 534 692 €	5 131 324 €	5 365 309	5 913 954
Evolution en % des DRF		-4.36%	-7.86%	+4.36%	+9.27%

Rappel des différents transferts de compétence à la communauté de commune et contexte expliquant ces baisses :

- 2018 : transfert de la MSAP et départs d'agents non remplacés (plus de charges pour la commune) ;
 - 2019 : transferts de l'enseignement musical, de la médiathèque et de la compétence enfance jeunesse (périscolaire et extrascolaire) (plus de charges pour la commune) ;
 - 2020 et 2021 : contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire.
- Evolution 2019-2022 des dépenses de fonctionnement : **+6.41 %** ou **+ 379 262 €**.

Pour rappel, différence entre le prévu 2022 et le réalisé :

DEPENSES	BP 2022	CA 2022	DIFFERENCE PREVU REALISE
011 Charges générales	1 890 036,00 €	1 564 540,11 €	83,00%
012 Charges de personnel	4 061 600,00 €	3 775 228,48 €	92,95%
65 Charges de gestion	813 666,00 €	635 192,22 €	78,07%
66 Charges financières	114 374,05 €	113 860,71 €	99,55%

1) Les dépenses à caractère général (011)

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 1 564 540.11 € contre 1 344 221.31 en 2021 (1 260 894 € en 2020) et regroupent les dépenses courantes, les services extérieurs, les impôts et taxes.

Ces charges sont en hausse cette année, + 14.08 %, par rapport à 2021, avec une forte augmentation du prix des matières premières, de l'alimentation et surtout du prix de l'énergie mais aussi des dépenses ponctuelles qui ont lieu tous les 3 ans, 5 ans ou 7 ans :

- électricité/gaz : + 45 000 €
- carburant : + 15 000 €
- alimentation : + 25 000 €

- traçage des terrains et leur entretien (terre battue tennis, traçage rugby), les prises pour les décorations de Noël, les réparations dans les écoles, les réparations de la balayeuse RAVO et de l'épareuse, les réparations de mobiliers urbains comme les barrières Place des Capots, les honoraires des marchés d'assurance, des frais notariés, des frais d'insertion dans la presse ainsi que les prestations de service, blouses de cantine, la TSA qui a été abondée également en fonction du nombre de représentations au cinéma : + 90 000 €

- les travaux en régie comptabilisés ici pour 44 681.39 € représentent les fournitures, qui sont pour leur part valorisés en investissement avec les dépenses de personnel (25 523.11 €) à hauteur de 70 204.50 € en totalité.

TRIBUNES RUGBY	6 214,54
TENNIS COUVERTS	10 333,62
PORCHE EGLISE	14 884,00
PONTS LEZ ET CAMEL	2 376,26
PALETES	1 222,37
MAISON CITOYENNETE	2 509,75
GYMNASE BUFFELAN	2 272,43
ECOLE HENRI MAUREL	4 868,42
TOTAL	44 681,39

Le montant de la dépense en matière d'entretien de la voirie est de 53 945 €. (point à temps)

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023, une revalorisation du chapitre 011, à hauteur de 5% est prévue en prévision de l'augmentation des prix, puisque force est de constater que même si cette année enregistre une forte augmentation, on reste en dessous des prévisions de 2022.

2) Les dépenses de personnel (012)

Les dépenses de personnel représentent le 1^{er} poste dans les dépenses de fonctionnement du budget de la commune.

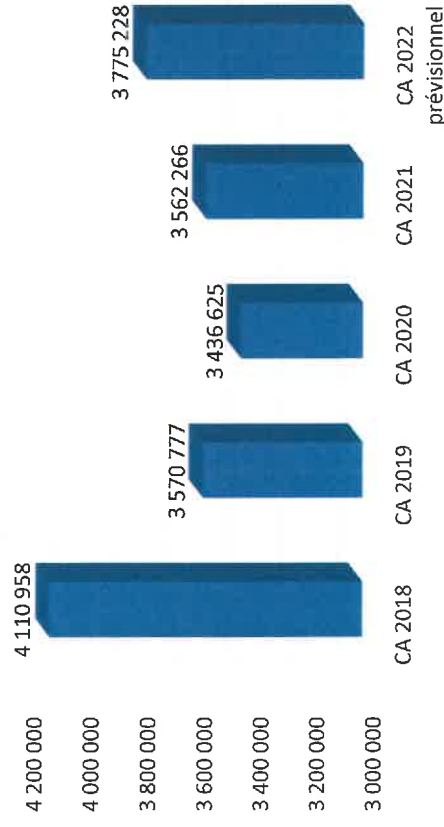
Au 31 décembre 2022, la collectivité comprend 102 agents ou 94 équivalents temps plein avec 84 titulaires et 18 contractuels.

La masse salariale atteint 3 775 228 € par rapport aux 3 562 266 € de 2021 (3 436 625 € en 2020) et enregistre donc une hausse de 5.98 % par rapport à 2021.

Cette hausse s'explique par le dégel du point d'indice de 3.5 % et le remboursement des agents mis à disposition de la commune par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées pour assurer la compétence restauration scolaire sur des exercices antérieurs (2019-2020-2021), à hauteur de 62 127 €. D'autre part, des contractuels ont été recrutés ponctuellement pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement maladie. Enfin, l'évolution de carrière des agents titulaires majeure également le chapitre 012 ainsi que la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et d'une partie des catégories B.

DEPENSES DE PERSONNEL 2018-2022

Dépenses de personnel 2018-2022



En 2022, la commune a recruté 2 agents par voie de mutation sur des postes vacants : la responsable du service finances et le responsable des services techniques. Le manager de commerce a débuté sa mission en juillet 2022 et l'animatrice des jardins partagés a été recrutée.

5 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite au cours de l'année passée. Ils ont été remplacés par 4 embauches de contractuels avec redéploiement des missions.

En 2023, il est prévu l'embauche d'un Directeur Général des Services et d'un adulte-relais. Ce dernier emploi sera subventionné par l'Etat à 80%.

Le temps de travail de l'animatrice des jardins partagés doit être revu à la hausse. Il passerait de 15% à 25% environ. Rappelons que ce poste est financé à hauteur de 80% par la Caisse d'Allocations Familiales.

Janvier 2023 a vu l'arrivée de 2 nouveaux policiers municipaux détachés de la fonction publique d'Etat pour l'un et de l'Armée pour l'autre.

3 agents, au moins, devraient quitter la collectivité pour faire valoir leurs droits à la retraite.

Il est à noter également que cette année est l'année du recensement et qu'à ce titre, 17 agents recenseurs ont été recrutés sur la base d'un mi-temps du 17 janvier au 18 février 2023.

Comme les nouvelles charges de personnel, hormis les agents recenseurs, feront l'objet d'un financement en recettes et que les autres postes énoncés ci-dessus avait déjà fait l'objet d'une prévision en 2022, le chapitre 012 devrait être abondé par la mise en place des tickets restaurants.

Les autres dépenses de gestion courante (65)

Ces dépenses s'élèvent à 635 192.22 € en 2022. Pour rappel, elles s'élevaient à 499 083.96 € en 2021, 494 337 € en 2020 et à 565 940 € en 2019.

Elles regroupent les abonnements informatiques à distance (éligibles au FCTVA), les subventions, les contributions obligatoires et les indemnités d'élus.

Libellé tiers	Libellé	Montant TTC
SYNDICAT MIXTE PNR DEPARTEMENT ARIEGE	COTISATION STATUTAIRE 2022	26 526,00
	CONTRIBUTION AU SDIAU 2022	12 313,00
SDE 09	INTERVENTION ECLAIRAGE PUBLIC LE 25 04 2022 POSE APPAREIL EP ALLEES ORCHIDEES	845,00
SDE 09	CHGMENT ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTE REMPLACEMENTS VETUSTE APPAREILS ECLAIRAGE PUBLIC	1 500,00
SDE 09	COTISATION ANNUELLE 2022	10 366,00
SDE 09	REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC BOULES PONT DE LA LIBERTE	2 925,00
	TOTAL GENERAL	54 475,00

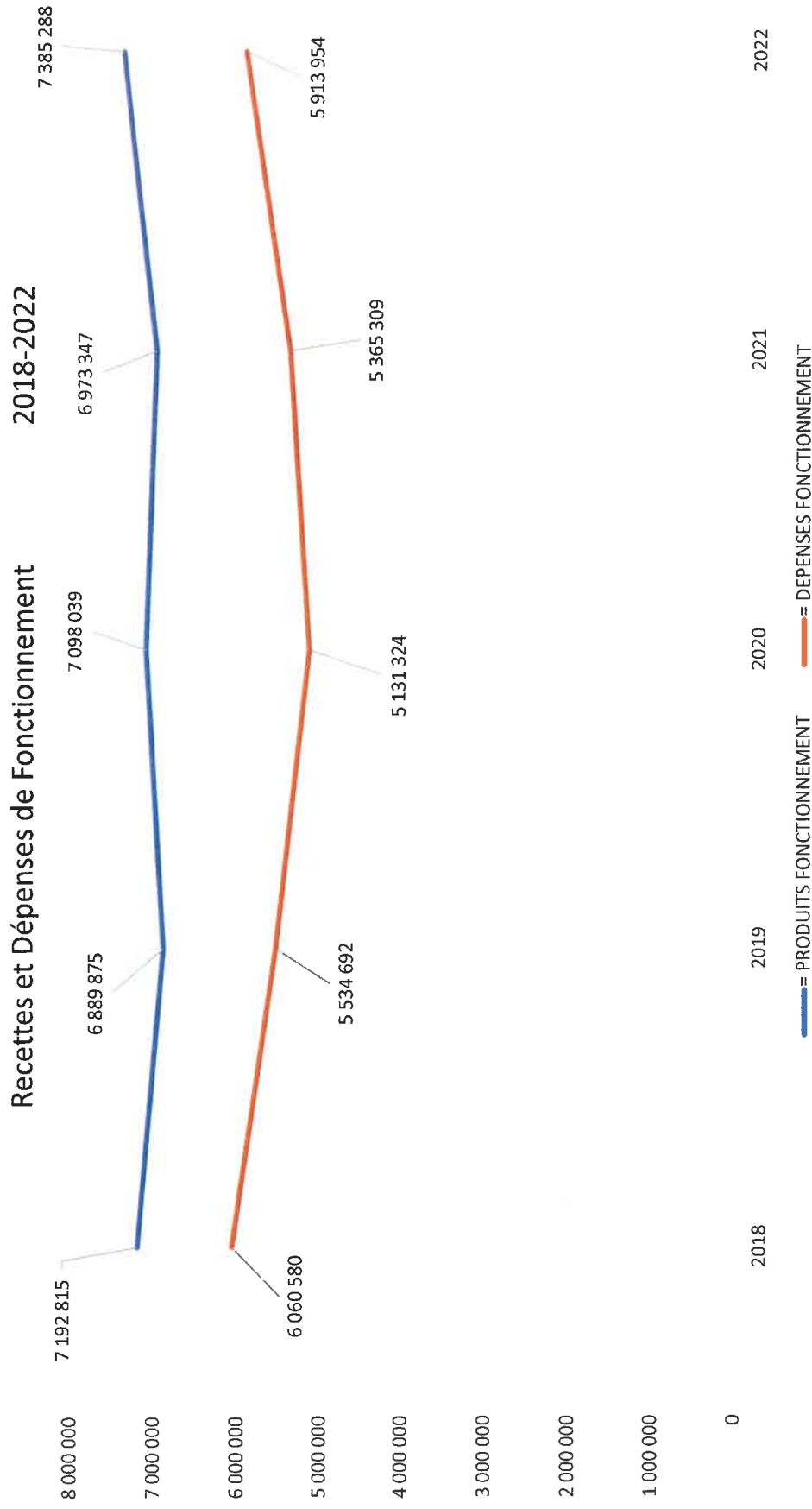
La collectivité a maintenu intégralement en 2022 les subventions de fonctionnement versées aux associations de la commune. Cette année, quasiment toutes les associations ont perçu la subvention qui avait été votée au BP 2022. La somme versée est de 339 856 € contre 260 065 € en 2021, une hausse de 31 % qui s'explique par la reprise des manifestations diverses organisées tout au long de l'année et qui n'avaient plus cours dans le contexte de crise sanitaire.

La commune met également à leur disposition des locaux. En outre, il convient de rappeler que les services techniques interviennent régulièrement sur les diverses manifestations.

En 2023, ces avantages en nature feront l'objet d'une valorisation pouvant engendrer des signatures de conventions.

Le CCAS a bénéficié d'une subvention à hauteur de 120 069.26 € correspondant à une subvention de fonctionnement de 40 000 €, et au remboursement du personnel pour le reste. Cette subvention a été revalorisée pour prévoir l'embauche du responsable.

Pour 2023, la prévision 2022 serait donc conservée.



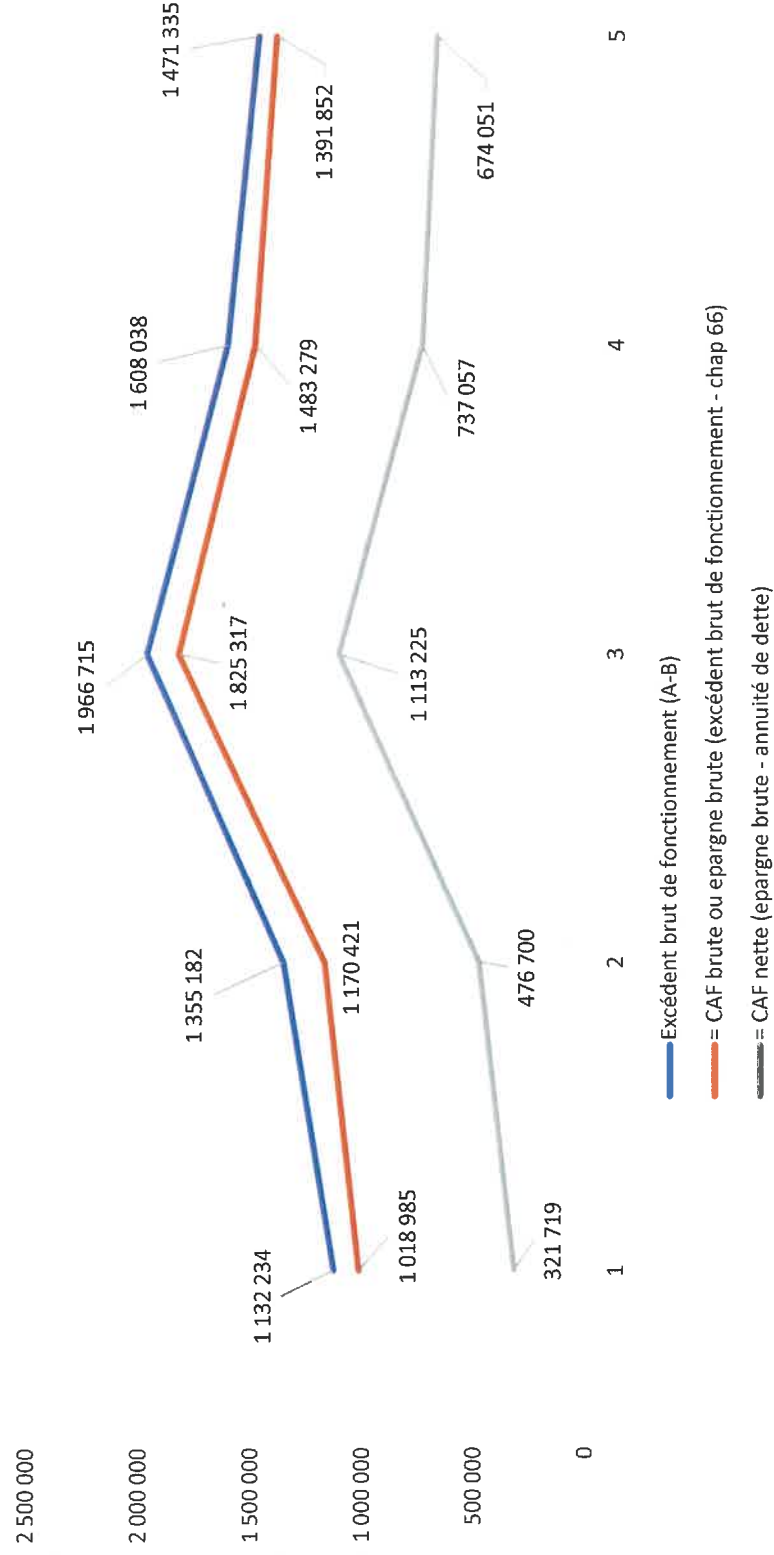
C/ Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne de gestion est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. C'est l'autofinancement brut.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion hors intérêts de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour le financement des investissements après le remboursement de la dette.

Epargnes 2018-2022



CONCLUSION

En conclusion sur la section de fonctionnement, nous pouvons constater une hausse d'environ 9.26% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2021, cette hausse ayant été expliquée dans le paragraphe afférent aux dépenses de fonctionnement.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles augmentent de 5.57% par rapport à 2021.

Le résultat de clôture de fonctionnement était de 2 883 978.03 € en 2021 et il est de 3 104 245.82 € en 2022 (résultat de l'année et résultat antérieur).

Malgré la conjoncture défavorable, la collectivité a mis tout en œuvre pour maîtriser la section de fonctionnement sans dégrader la qualité de services rendus.

L'autofinancement dégagé permet de faire face au remboursement du capital d'emprunt et de poursuivre des projets d'investissement.

D/ Les recettes réelles d'investissement (hors emprunt et excédent de fonctionnement capitalisé) :

Recettes Réelles d'Investissement en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel
TOTAL des RRI	323 233	321 368	926 484	677 038	1 238 237
Subventions	198 661	122 258	739 765	320 157	1 062 915
FCTVA	102 592	185 838	168 366	338 240	136 186
Autres (taxe d'aménagement, travaux pour le compte de tiers produits de cessions)	21 980	13 272	18 353	18 641	39 136

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est directement lié à la récupération de la TVA des investissements engagés sur l'année N-1. Depuis 2022, le système est automatisé.

Pour rappel, différence entre le prévu 2022 et le réalisé :

RECETTES	BP 2022	CA 2022	DIFFERENCE PREVU REALISE
10 Dotations	524 799,40 €	152 721,53 €	29,10%
13 subventions	1 285 388,00 €	1 062 915,17 €	82,69%
16 emprunts	900 000,00 €	800 000,00 €	88,89%

Le tableau ci-dessous récapitule les montants versés par les cofinanceurs de la collectivité en 2022 :

EUROPE	172 716,67
ETAT	329 665,60
REGION	421 365,78
DEPARTEMENT	139 177,12
TOTAL	1 062 925,17

Les RAR 2022 s'élèvent à 575 238 € :

1341 :	61 120 €	DETR 2021 – Halle Travaux de confortement
1323 :	40 746 €	Politique territoriale Département 09 – Halle travaux de confortement
1323 :	26 666 €	Aménagement urbain Département 09 – Opération 39 - Château et Parc
1323 :	26 000 €	Aménagement urbain Département 09 – Opération 39 – Parc et Passerelle
1322 :	27 825 €	Contrat Territorial – Région Occitanie – Opération 39 - Parc et Passerelle
1322 :	30 000 €	Contrat Territorial – Région Occitanie – Opération 39 - Château et Parc
1341 :	3 552 €	DETR 2022 – Panneau Information
1341 :	6 274 €	DETR 2022 – Feux tricolores Boulevard F. Arnaud
1322 :	8 200 €	REGION – Réhabilitation Stade Léopold Gouric
1322 :	250 000 €	FEDER - Opération 28 – Maison du Projet et Citoyenneté
1323 :	6 400 €	FDAL 2021 - Département 09 – Opération 35 – Toiture Anciens Haras
1341 :	8 987 €	DETR 2020 - Opération 35 – Toiture Anciens Haras
1331 :	3 778 €	DETR 2022 – Equipement numérique Mairie
1313 :	2 003 €	Acquisition cantine Département 09 – Equipement matériel cantine
1311 :	12 021 €	Acquisition cantine Etat – Equipement matériel cantine
1331 :	14 949 €	DETR 2021 – Tracteur et Epareuse
1331 :	3 768 €	DETR 2021 – Aspirateur à feuilles
1341 :	10 170 €	DETR 2021 – Opération 18 - Cage Escalier Mairie
1331 :	1 176 €	DETR 2021 - Rideau Métallique voirie
1323 :	3 463 €	FDAL 2021 – Opération 18 - Cage Escalier Mairie
1313 :	319 €	FDAL 2021 - Rideau Métallique voirie
1341 :	2 262 €	DETR 2022 – bornes incendie
1347 :	25 559 €	- DSIL 2021 – Ecole Saint Alary

E/ Les dépenses réelles d'investissement (y compris les travaux en régie) :

La commune a conduit un programme d'investissement sur la période 2018-2022 de 1 538 237 € en moyenne par an.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prévisionnel
Dépenses d'équipement en €	1 196 453	1 197 812	2 092 169	951 619	2 253 133

Pour rappel, différence entre le prévu 2022 et le réalisé :

DEPENSES	BP 2022	CA 2022	DIFFERENCE PREVU REALISE
16 charges financières	778 754,26 €	721 521,47 €	92,65%
20 Immobilisations incorporelles	157 701,00 €	52 967,67 €	33,59%
204 subventions équipements	30 000,00 €	6 202,08 €	20,67%
21 Immobilisations corporelles	1 702 081,11 €	1 077 483,24 €	63,30%
23 Immobilisations en cours	539 866,84 €	342 737,93 €	63,49%
23 Immos en cours opérations	1 179 069,85 €	668 310,53 €	56,68%

Pour mémoire, voici les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 :

Diverses études : 42 141 € (PLU, skate park, vidéoprotection, circulation, projet hydroélectrique)
Subventions façades : 6 202 €
Hôtel de ville : 69 110 € (travaux isolation)
Voirie et voirie sous mandat : 142 974 €
Logiciel : 10 817 € (Etat Civil et GEODP)
Toiture des Haras : 45 532 €
Maison de la Citoyenneté : 9 931 €
Aménagement zone Beaugard et autres : 11 527 €
Bâtiment scolaire St Alary : 117 200 € (isolation et façades)
Bâtiment scolaire Aurillac : 107 255 € (isolation)
Vestiaires Gouric : 6 793 €
Bornes incendie : 6 467 €
Matériel voirie roulant : 298 075 € (Balayeuse et Tracteur)
Outillage de voirie : 41 332 € (Epareuse, ponceuse, débroussailleuses, souffleurs, tondeuse, sécateur)
Eglise St Valier : 4 464 €
Mobilier : 19 285 € (Maison de la Citoyenneté, écoles et cantine)
Halle couverte : 404 066 €
Autres matériels : 83 604 € (déco Noël, écoles, sports)
Matériel de bureau et informatique : 5 809 €
Mobilier urbain : 43 985 €
Digues : 100 573 €
Feux tricolores et coussins berlinois : 30 637 €
Passerelle du Salat : 546 976 €
Parc du château : 15 147 €
Véhicule : 19 000 €

Comme en recettes, il est à noter que plusieurs projets engagés en 2022 mais non mandatés sont inscrits en restes à réaliser (voir tableau ci-après) pour un total de 928 722.07 € :

Elaboration PLU	90 348.36
Etude pour la réhabilitation de l'ancienne piscine	3 420.00
Réaménagement de la rue de la République	1 497.00
Subvention façade	1 250.00
Eclairage Public, réseaux électriques et travaux génie civil France télécom	66 090.00
Halle couverte Travaux confortement	120 499.14
Digue du pont vieux	74 323.62
Panneaux information	18 048.00
Réseaux électrification ENEDIS	6 991.64
Pack Caméra Police Municipale	3 391.20
Vidéo protection	70 253.00
Rideaux Ecole Lédar	4 477.18
Voirie hors voirie sous mandat	112 612.20
Maîtrise d'œuvre Eglise St Valier	8036 .64
Réfection Toiture des Haras	3 943.20
Maîtrise d'œuvre Passerelle Salat	3 687.24
Parc du Château	267 221.24
Voirie sous mandat 2022	66 231.42
Travaux desserte Sourroque	6 400,00

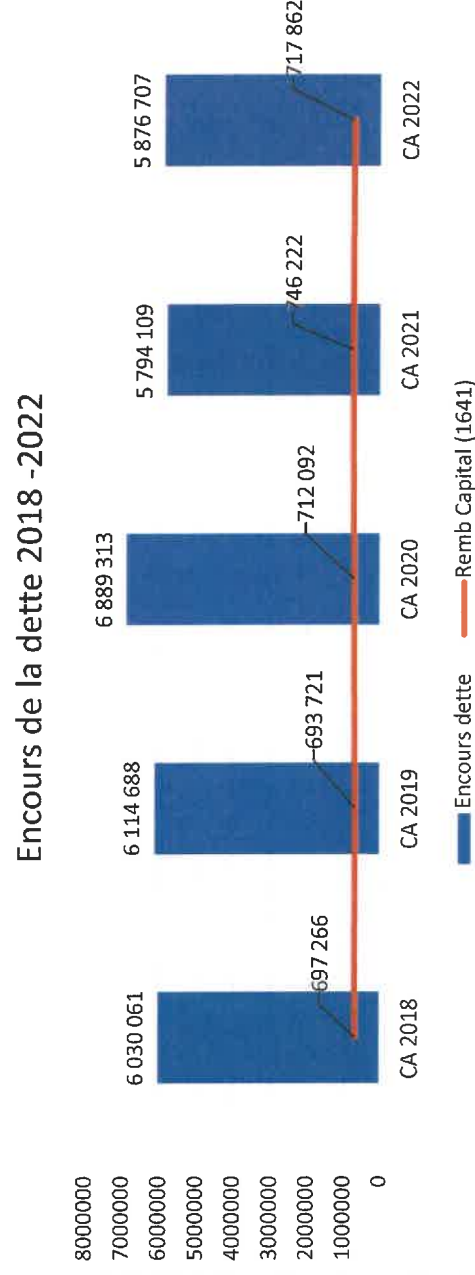
STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Un encours de dette maîtrisé

Les montants empruntés sont relativement stables sur la période 2017-2022 et maintiennent l'encours de la dette à un niveau constant.

Emprunts réalisés	2018	2019	2020	2021	2022
MONTANT	550 000	750 000	650 000	500 000	800 000
TAUX	1.95	1.35	0.61	0.85	1.78
TYPE DE TAUX	FIXE	FIXE	FIXE	FIXE	FIXE

L'encours de la dette du compte administratif, au 31/12/2022, est de 5 876 707 €. Il reste stabilisé et maîtrisé (voir graphique ci-dessous).



L'intégralité de cette dette est constituée d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler.

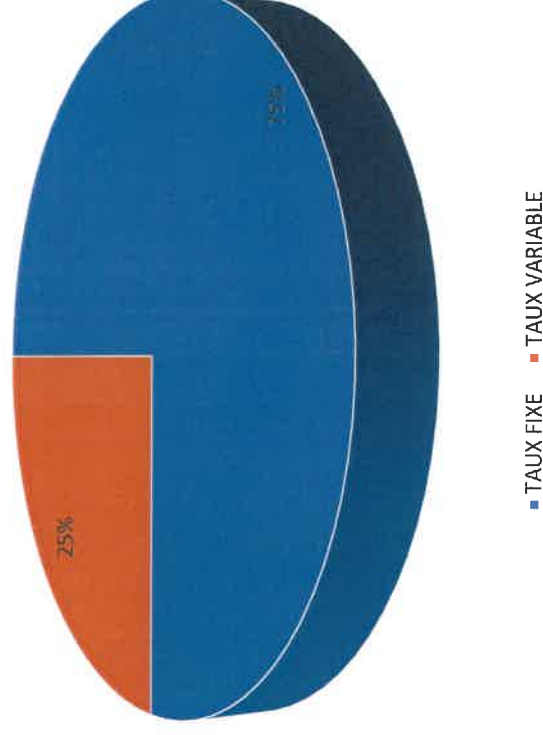
Plus précisément, l'encours de dette est réparti de la façon suivante :

- 75 % d'emprunts à taux fixe,
- 25 % d'emprunts à taux variable.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 862 €.

Il convient de noter que la commune n'a pas contracté de prêt toxique. De plus, les derniers emprunts ont été contractés sur des taux fixes et les emprunts à taux variables les plus récents vont s'éteindre en 2030.

Structure des taux



La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute), mesurant le nombre d'années d'épargne de gestion (écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) nécessaire pour rembourser l'encours de dette, est en hausse selon les données du compte administratif 2022. Avec une épargne brute en baisse sur cette année 2022 encore particulière, et la hausse sensible de l'encours de dette, ce ratio se situe à 4.22 années, soit un niveau bien en deçà de la valeur d'alerte de 10 années et de la valeur de danger de 12 années.

Du fait de cette année exceptionnelle sur le plan budgétaire, ce ratio sera amené à évoluer.

UN POINT SUR LES EMPRUNTS

7 prêts contractés entre 2002 et 2005 viendront à échéance dans les trois prochaines années :

- 3 prêts en 2023 pour lesquels il reste à rembourser 105 753. 55 €
- 2 prêts en 2024 pour lesquels il restera à rembourser 79 031.58 €
- 2 prêts en 2025 pour lesquels il restera à rembourser 361 026 €

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Comme les années précédentes, l'investissement 2023 sera composé d'opérations structurantes et de dépenses récurrentes (renouvellement et entretien des équipements). Une prospective financière a été réalisée permettant d'atteindre de 2 à 2.5 millions d'investissement par an en moyenne.

Actuellement un besoin d'investissement est évalué à environ **3 900 000 €**. On y retrouve principalement :

- Etudes : Passerelle Lez ; voies départementales en agglomération ; anciens haras ; Chapelle Sainte Virginie ;
- Toiture Eglise Saint-Valier ;
- Subvention façades ;
- Aménagement du parc du Château des Vicomtes (Rénovation des façades du Château des Vicomtes prévue en 2024)
- Voirie et voirie sous mandat ;
- Aménagement de la rue de la République ;
- Sécurisation voirie ;
- Vidéoprotection ;
- Eclairage Public ;
- Microfolies ;
- Matériel informatique ;
- Installations sportives ;
- Espace sportif Bergès ;
- Rénovation thermiques des écoles ;
- Achat de matériel divers (services techniques, voirie) ;
- Achat mobilier urbain ;
- Accessibilité Hôtel de Ville et Salle Max Linder ;
- Restauration de toitures

Les dépenses d'investissement de ce nouvel exercice seront compensées par le FCTVA N-1, qui se situerait à hauteur de 359 000 €, les subventions qui pourraient avoisiner les 35% et l'emprunt en plus du virement de la section de fonctionnement.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Plan Pluriannuel d'Investissement 2023 pour 2023-2026

Nature Investissement	Description des travaux	2023 *	2024	2025	2026
* Y COMPRIS LES RAR 2022					
1- Entretien Patrimoine Bâti		408 751 €	450 000 €	600 000 €	250 000 €
2 - Restauration Petit Patrimoine Bâti		0 €	0 €	150 000 €	0 €
3 - Entretien Ouvrages d'art		39 688 €	0 €	400 000 €	0 €
4 - Opération particulières + études		2 063 571 €	1 527 000 €	695 300 €	695 300 €
5- Accessibilité		150 000 €	50 000 €	550 000 €	550 000 €
6 - Entretien voirie		415 846 €	195 000 €	195 000 €	195 000 €
7 - Aménagement sécurisation voirie		123 400 €	110 000 €	160 000 €	210 000 €
8 - Modernisation Eclairage Public		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
9 -Entretien Infrastructures Sportives		62 500 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
10 - Rénovation Energétique des bâtiments		558 610 €	439 060 €	100 000 €	100 000 €
11- Equipements divers		142 508 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
	SOUS TOTAL	3 995 074	2 991 060	3 070 300	2 220 300
	SUBVENTIONS ET FCTVA N-1	2 109 910	1 046 571	1 074 605	777 105
	COUT GENERAL	1 885 164	1 944 489	1 995 695	1 443 195